



Divorces et les biens de couple

Par **tarzane**, le **20/08/2008** à **14:50**

Bonjour,
voilà je m'interroge sur les biens que nous avons moi et mon épouse en cas de divorce comment cela va se passer selon la réglementation française.
on a tout les deux des comptes épargne séparément
elle , a un compte logement CEL
un compte épargne pour notre fille
un logement de location et de l'immobilier
un compte à mois en monnaie étrangère à l'étranger épargne logement aussi

les comptes sont tous créés avant mariage sauf celui de notre fille
et un compte courant commun depuis mariage .
merci d'avance de votre réponse .
bonne réception .

NB : pas de contrat de mariage

Par **Visiteur**, le **20/08/2008** à **17:48**

Bonjour,
Vous êtes donc en communauté légale.
Tous les biens acquis ou épargnés [fluo] depuis votre mariage [/fluo]
sont communs, qu'ils figurent à un nom ou à l'autre.

Partage 50/50...

Bien cordialement

Par **tarzane**, le **21/08/2008** à **14:42**

Merci de m'avoir répondu

ma question était telle car certains disent que tout est 50/50 sauf pour le livret A
c'est pour ca que je suis venu sur ce site que je trouve formidable et répond à beaucoup
d'attente et tant de question que je me posé .
merci bcp et bonne continuation .

Par **Visiteur**, le **22/08/2008** à **21:57**

De rien